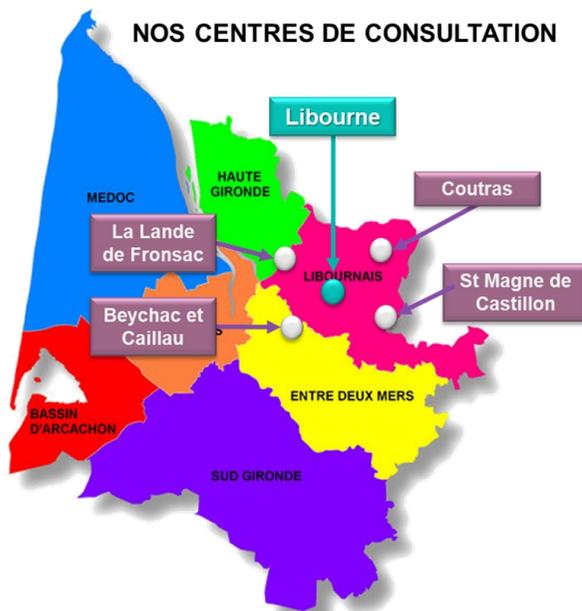


NOS CENTRES DE CONSULTATION



Proximité

Accompagnement

Conseil

NOS ADRESSES :

Libourne

5 rue Fimin Didot
33500 Libourne

Beychac et Caillau

Impasse de la joncasse
Lieu-dit Le Barbut
33750 Beychac et Caillau

Coutras

13 bis, lieu-dit A l'Atelier
33230 Coutras

La Lande de Fronsac

192 ZA L'illot
33240 La Lande de Fronsac

St Magne de Castillon

13 avenue du Général de Gaulle
33350 Saint Magne de Castillon

Membre du Réseau



Nos prestations



COMPRENDRE
LA COTISATION

A quoi sert cette cotisation ?

La cotisation est un forfait qui couvre l'ensemble des prestations réalisées par le Médecin du travail et son équipe pluridisciplinaire composée notamment de son Assistante, de l'Infirmier en santé au travail et d'Intervenants en Prévention des Risques Professionnels (Ergonome, Ingénieur et Techniciens HSE et Psychologue du travail).

Nous assurons :

- Le suivi individuel de l'état de santé des salariés
- La traçabilité des expositions professionnelles
- Les actions en entreprise
- Le conseil aux employeurs et aux salariés

Qu'est-ce que la cotisation au PER CAPITA ?

La cotisation annuelle est calculée en fonction du nombre de salariés présents dans l'entreprise au 1er janvier, quels que soient :

- Leur temps de travail
- Leur type de contrat (CDI, CDD, Apprentis)
- Leur catégorie de risque (suivi simple ou renforcé)

Quel est le montant de la cotisation ?

Pour 2024, le Conseil d'Administration a fixé le tarif PER CAPITA à :

Pour les entreprises du régime général:

- 101,00€ HT par salarié présent en CDI ou CDD (entreprises de — de 20 salariés, facturation annuelle)
- 25.25 HT par salarié présent en CDI ou CDD (entreprises de + de 20 salariés, facturation trimestrielle)
- 101.00€ HT pour les visites intérimaires, visites d'embauche, visites d'apprentis, de saisonniers
- 50.50€ HT€ par absence non excusée à un rendez-vous de visite

Pour les entreprises de la fonction publique, territoriale ou état:

- 110,00€ HT par salarié présent en CDI ou CDD (entreprises de — de 20 salariés, facturation annuelle)
- 27.50€ HT par salarié présent en CDI ou CDD (entreprises de + de 20 salariés, facturation trimestrielle)
- 110,00€ HT pour les visites intérimaires, visites d'embauche, visites d'apprentis, de saisonniers
- 55.00€ HT par absence non excusée à un rendez-vous de visite

Comment calculer ma cotisation ?

Le mode de calcul est le suivant: c'est la multiplication du tarif PER CAPITA par le nombre de salariés présents dans l'entreprise au 1er janvier.

Exemple:

10 salariés x 101,00€ HT + 2 apprentis x 101,00€ HT =
1010.00€ HT + 202,00€ HT = 1212.00€ HT soit 1 454,40€ TTC

Quand et comment dois-je déclarer mes effectifs ?

En début d'année, en se connectant sur l'espace adhérent de notre site internet pour mettre à jour la liste de vos salariés.

Une fois sur le site internet du SIST DU LIBOURNAIS

(<https://www.sistlib.org>)

- Cliquer sur « Espace adhérent »
- Saisir votre identifiant = numéro d'adhérent (5 chiffres)
- Saisir votre mot de passe (envoyé en lien à la 1ère connexion)
- Cliquer sur « connexion »
- Cliquer sur « valider mes effectifs »

Cette validation déclenchera la facture, qui vous sera envoyée par mail et que vous retrouverez aussi dans « mon espace documentaire ».

Et en cas de recrutement en cours d'année ?

- Déclarer le nouveau salarié sur votre Espace adhérent
- Puis demander une visite dans la rubrique « Mes salariés » en cliquant sur « faire une demande de rendez-vous »

Chaque visite d'un nouveau salarié non déclaré en début d'année sera facturée 101,00€ HT ou 110,00€ HT pour un salarié de la fonction publique, territoriale ou état.

Vous avez des questions ?

Vous pouvez joindre le pôle Adhérent

Tél: 05 57 55 61 51

Mail: adherents@sistlib.org